



Digne-les-Bains, le 19 décembre 2019

**Vigilance Orange « pluies-inondations »,
vigilance Jaune crue du Var et de la Durance,
et niveau 4 « avalanche »
dans le département des Alpes-de-Haute-Provence**

Le département des Alpes-de-Haute-Provence est placé par Météo-France en **vigilance Orange « pluies-inondations »**, demain vendredi 20 décembre 2019 de 9h00 à 19h00.

Un épisode méditerranéen va traverser le département par l'ouest dès cette nuit. Les perturbations toucheront l'ensemble du département, mais seront d'intensité plus élevées à l'Ouest de la Durance où des précipitations, particulièrement dangereuses, de 20 à 40 mm, localement 50 mm pourront se produire en trois heures.

Les cumuls de précipitations seront de l'ordre de 60 à 80 mm et de 100 à 120 mm sur les reliefs.

La limite pluie-neige se situera vers 1800 mètres mais pourra monter à 2200 mètres en cours de journée. Des chutes de neige pouvant atteindre 40 à 70 cm sont attendues dans l'Ubaye, le Haut-Var et le Haut-Verdon.

La Durance entre Sisteron et Cadarache et le Var à l'amont ont été placés dès ce soir jeudi 19 décembre en vigilance **Jaune pour le risque de crues**.

Compte tenu des chutes de neige importantes annoncées dans les hauteurs des massifs, le département est placé à compter de ce soir jeudi 19 décembre jusqu'au vendredi 20 décembre au soir en **vigilance jaune avalanche de niveau 4** sur une échelle de 5 sur les massifs du Haut-Var/Haut-Verdon et de l'Ubaye.

Un fort risque d'avalanche avec des départs spontanés sera présent durant les chutes de neige avec un risque maximum de déclenchement par le passage d'un skieur, compte tenu de nombreuses plaques fragiles.

Il est donc fortement recommandé d'observer la plus grande prudence lors des randonnées en montagne et de ne pratiquer sous aucun prétexte le ski hors-piste.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Le préfet recommande la plus grande vigilance et appelle chacun à la responsabilité :

- renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez en particulier, les déviations mises en place ;
- ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ;
- dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés ;
- ne sortez pas en forêt, montagne et au bord des cours d'eau qui risquent de déborder localement (Durance et Var).

Vous pouvez vous tenir informé sur l'évolution de la situation en consultant le bulletin de Météo France, soit sur le site Internet <http://france.meteofrance.com> soit en appelant le **32 50**.

Renseignez-vous sur l'état des routes sur le site <http://www.inforoute04.fr>

